

LETTRE D'INFORMATION
MAI 2024

Depuis la route communale au sud du hameau des Gouais

Présentation du projet éolien de la Prairie

Madame, Monsieur,

Depuis 2019, la société Neoen étudie la faisabilité d'un parc éolien sur les communes de Thénioux, Maray et Saint-Georges-sur-la-Prée. En accord avec la délibération favorable de Thénioux et avec les propriétaires et exploitants des terrains, des études ont été lancées en décembre 2021 pour déterminer les enjeux du territoire sur les volets écologiques, paysagers et acoustiques. Un mât de mesure de vent avait également été installé en septembre 2022 afin d'estimer le potentiel éolien du site. Un article dans le bulletin municipal de Thénioux avait notamment permis de vous en informer.

Après avoir analysé les résultats des études environnementales et à l'issue de réunions de cadrage avec les services instructeurs du Cher et du Loir-et-Cher, nous avons envisagé plusieurs variantes de projet. Nous avons ensuite présenté aux élus le scénario le plus adapté au territoire, en amont de la finalisation du dossier.

Ainsi, le projet retenu comporte **8 éoliennes**, d'une **hauteur maximale en bout de pale de 180m** et d'une **puissance unitaire maximale de 4,8 MW**. La demande d'autorisation qui sera déposée en préfecture d'ici l'été comportera une étude d'impact conforme à l'article 122-1 du code de l'environnement. Lors de son instruction par les services de l'Etat, le projet fera également l'objet d'une enquête publique (article L.123-1 du même code) avant toute éventuelle autorisation du préfet.

Cette lettre vise à vous présenter, en amont du dépôt à la préfecture, le travail de conception qui a été mené pour définir la version finale du projet.

Nous espérons que ce document vous apportera les informations nécessaires et restons disponibles pour toute question.

Baptiste ERNOULD Marwan TAKADOUM
Chef de projet Chef de projet

QUI SOMMES-NOUS ?

Fondé en 2008, Neoen est le **premier producteur indépendant français** d'énergies renouvelables (éolien, solaire et stockage d'électricité). En tant qu'**énergéticien intégré**, nous restons votre interlocuteur unique pendant toute la durée de vie du parc : du développement au démantèlement, en passant par le financement, la construction et la maintenance.

NEOEN

Après que la zone d'implantation potentielle ait été définie en fonction des contraintes techniques et réglementaires (distance aux habitations, zones de protection biodiversité, réseaux existants, etc.), les études environnementales ont permis de choisir l'implantation des éoliennes

Les études réalisées

Etude paysagère

Afin de préserver le paysage et le patrimoine local, 32 photomontages ont été réalisés depuis les bourgs, monuments historiques et axes de déplacement situés dans un rayon de 20 km autour du projet. **Le projet retenu offre la réponse la plus adaptée possible aux enjeux et aux sensibilités du territoire et il propose la mise en place d'une bourse aux haies.**



Le parc est fréquemment masqué par la végétation
Photomontage depuis le Prieuré de Grandmont

Etude acoustique

Elle vise à déterminer le niveau de bruit actuel via l'installation de sonomètres à proximité de la zone d'étude. Une modélisation du bruit des éoliennes a ensuite été effectuée pour s'assurer du respect de la réglementation une fois le parc installé en limitant le bruit supplémentaire à **5 décibels le jour et 3 décibels la nuit**. Lorsque le parc sera construit, des contrôles seront réalisés.

Etude naturaliste

Elle permet d'étudier la faune et la flore sur un cycle biologique complet (soit un an) afin d'identifier les enjeux locaux à prendre en compte. **Les mesures d'évitement et de réduction proposées aboutissent à des impacts résiduels très faibles à faibles. Des mesures de compensation en faveur des zones humides sont toutefois à prévoir pour compenser l'impact résiduel.**

Mesures de vent

Afin d'étudier la faisabilité économique du projet, Neoen estime la production du futur parc à partir de mesures de vent réalisées sur site. Pour ce faire, un mât de mesure a été installé en septembre 2022 pour une durée de 2 ans. Il a également permis de suivre l'activité des chauves-souris en hauteur dans le cadre de l'étude naturaliste.

Où se situe la zone concernée par le projet ?



L'implantation finale est composée de 8 éoliennes de 180m en bout de pale, dont 5 sur la commune de Thénieux, 2 sur la commune de Maray et 1 sur la commune de St-Georges-sur-la-Prée.

Accueillir un parc éolien d'une puissance totale de 38,8 MW c'est :


Environ 77 GWh
produits par an

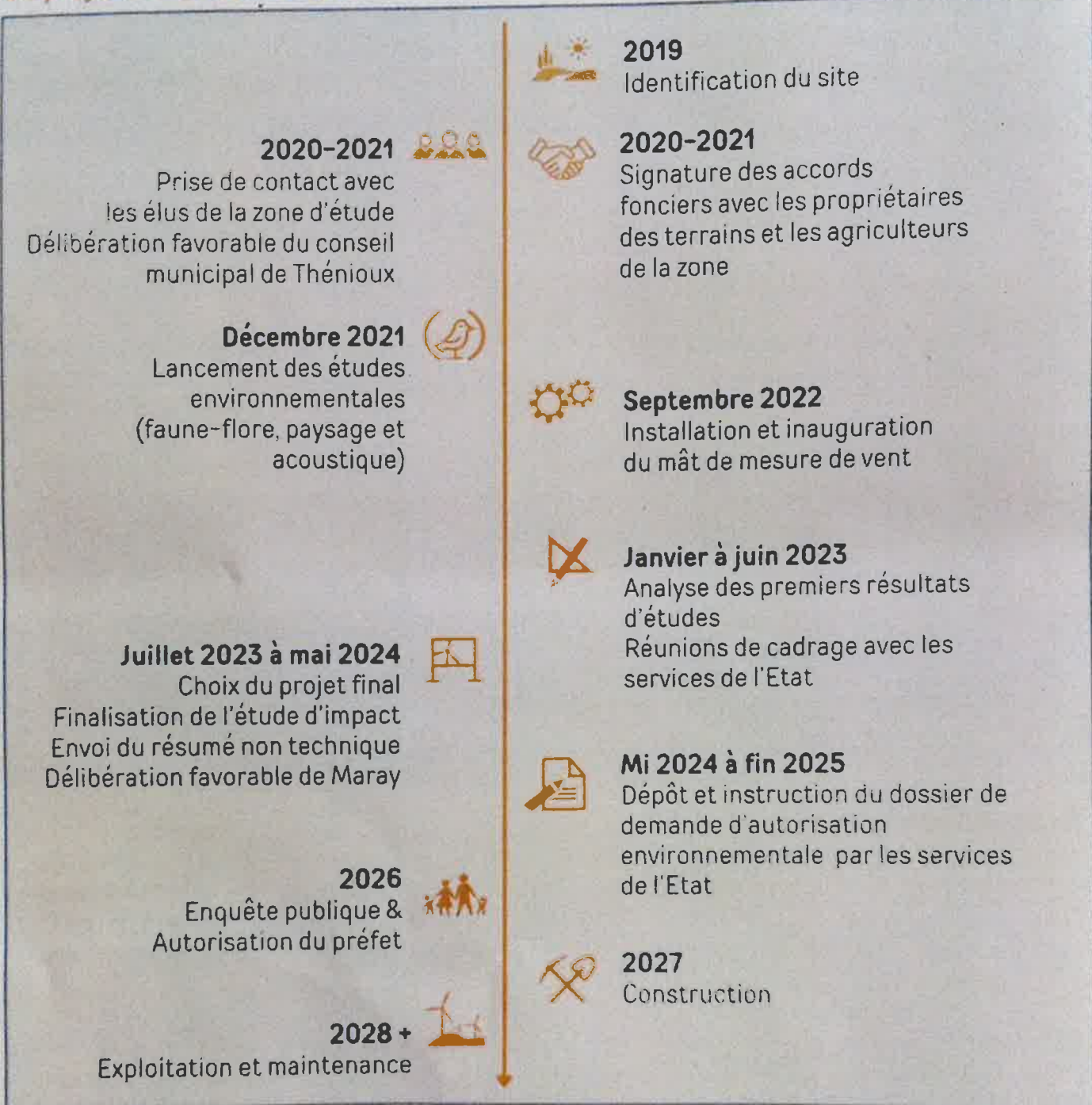

Environ 75 600 €/an de retombées
fiscales pour les communes d'implantation
Environ 172 200 €/an de retombées
fiscales pour l'intercommunalité


Environ 29 900 habitants
alimentés en électricité,
chauffage inclus


Environ 22 100 tonnes de
CO2 évitées par an par
rapport au mix européen

NEOEN

Le projet, étape par étape



Le saviez-vous ?

La filière éolienne terrestre a rapporté 2,3 milliards d'euros en 2022 et elle devrait rapporter 3,9 milliards et 3 milliards respectivement en 2023 et 2024, soit un total de 9,1 milliards pour la période 2022-2024. Un tel montant représente 79 % des subventions reçues par la filière via le mécanisme de Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) au cours des 20 dernières années.

Source : RTE - Bilan électrique 2023



Baptiste ERNOULD
Chef de projets
07 64 45 79 10
baptiste.ernould@neoen.com



Marwan TAKADOU
Chef de projets
06 98 65 89 90
marwan.takadoum@neoen.com